

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 3 juin 2022

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le

09 JUIN 2022

SGCD - Courrier

Date de la convocation du Comité syndical: 25 mai 2022
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 31

L'an deux mil vingt-deux, le trois juin à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de M. MORILLEAU, Président.

Etaient présents : Mmes Nadège PLACE, Séverine MARCHAND, Pascale BRIAND, Mrs, Jean-Bernard FERRER, Bernard MORILLEAU, Pierre MARTIN, Jacques RIPOCHE, Patrick GILLET, Gaétan LEAUTE, Laurent PIRAUD de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mme Annie BRIEND, Mrs Yannick MOREZ, Raymond CHARBONNIER, Roch CHERAUD de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mmes Laura GLASS, Nathalie GUIHARD, Laetitia PELTIER, Manuella PELLETIER SORIN, Mrs Christian GAUTHIER, Claude NAUD, Laurent ROBIN, Jean Marie BRUNETEAU, Thierry GRASSINEAU, Alain PINABEL de la Communauté de Communes de Sud Retz Atlantique, Mrs Stephan BEAUGE, Michel AURAY, Patrick BERTIN, Frédéric LAUNAY de Grand-Lieu Communauté.

Etaient excusés : Mmes Claire HUGUES, Eloise BOURREAU-GOBIN (pouvoir à Mme BRIAND), Christiane VAN GOETHEM, Mrs Rémy ROHRBACH (pouvoir à Mme MARCHAND), Jean Michel BRARD Jacques MALHOMME, Luc NORMAND, Claude CAUDAL, Jacques PRIEUR, Jacky DROUET de la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, Mmes Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à Yannick MOREZ), Sylvie GAUTREAU, M Jean Pierre AUDELIN de la Communauté de Communes de Sud Estuaire, Mrs Yannick FETIVEAU, Christophe LEGLAND, Serge HEGRON, Jean Jacques MIRALLIE, Emmanuel GUILLET de Grand Lieu Communauté.

✂✂✂✂

OBJET : CONVENTION POUR UN STAGE D'OBSERVATION

Une étudiante de l'université de Nantes en Licence Histoire Parcours Europe souhaite réaliser un stage d'observation de trois semaines au sein du PETR pour notamment étudier les fonds européens.

Il est proposé de l'accueillir du 14 juin au 4 juillet pour lui permettre d'être présente aux temps forts liés au travail sur la candidature LEADER 2023-20227.

S'agissant d'un stage de courte durée (moins de 2 mois), une gratification n'est pas nécessaire, par contre nous avons la possibilité de prendre en charge 50% de ces frais de transports en commun pour les trajets domicile-travail, ainsi que les frais de mission le cas échéant.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention de stage de Julie DLOUHY
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer cette convention et les frais de mission relative à ce stage

Préfecture de la Loire-Atlantique
ARRIVÉ le

09 JUIN 2022

SGCD - Courrier

Publication effectuée le :

Le Président,
Bernard MORILLEAU

